



Cahier des charges du Directeur de l'Interprofession du Gruyère (IPG)

1. Poste

Intitulé du poste	Directeur-trice de l'Interprofession du Gruyère (IPG)
Description générale	Conduire et assurer la bonne marche de l'IPG. Mettre en place les conditions cadres de la production et la vente du Gruyère AOP. Veiller à la cohésion de la filière. Promouvoir le Gruyère AOP au sein et en dehors de sa filière.

Nom/Prénom:		Taux d'activité:	100%
Date de naissance :		Entrée en fonction :	1 ^{er} Juin 2025 ou à convenir

2. Exigences requises

Formations de base et complémentaires:	Expérience professionnelle préalable (nature et durée):	Connaissances/compétences particulières:
Diplôme d'ingénieur agronome (EPFZ, HES), Master en économie ou titre jugé équivalent	Expérience d'au minimum 5 ans à un poste de direction dans une organisation privée ou publique	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences en management pointues - Sens affirmé des relations humaines et des responsabilités - Maîtrise de la gestion financière - Sens de la communication institutionnelle et politique - Capacités confirmées dans la gestion de projets d'importance - Compétences en matière commerciale et marketing dans le domaine agroalimentaire - Très bonne connaissance des langues allemandes et anglaises.

3. Liens hiérarchiques et suppléances

Est remplacé par: Vice-directeur Dans les domaines suivants:	
Secrétaire général Dans les domaines suivants:	
Remplace : Vice-directeur Dans les domaines suivants:	
Secrétaire général Dans les domaines suivants:	

4. Description du poste

Activités/tâches principales:	%
Diriger l'IPG en veillant à ce que son organisation et son fonctionnement soient rationnels, efficaces et en adéquation avec ses missions et ses objectifs.	15
Établir les objectifs de l'IPG en collaboration avec les membres du bureau et du comité ainsi que piloter leur mise en œuvre dans le respect du cahier des charges, du guide des bonnes pratiques et de l'ensemble des règles de l'IPG.	5
Favoriser la cohésion de la filière en établissant une communication ouverte et transparente.	2
Défendre les intérêts de l'Interprofession auprès des organisations professionnelles, des institutions politiques et des pouvoirs publics.	5
Coordonner et suivre les activités des entités de l'IPG ainsi que le pilotage des projets qui leur incombent.	8
Superviser l'élaboration du budget et des comptes de l'IPG dans le respect des directives RPC.	5
Superviser la gestion du personnel de l'IPG en veillant à un climat de travail propice. S'assurer de l'intégration, de la cohésion, et du développement professionnel du personnel de l'IPG.	5
Veiller à l'établissement de la stratégie marketing-sponsoring de l'IPG en collaboration avec la commission marketing.	5
Veiller à l'adéquation des volumes produits avec les besoins du marché en s'appuyant sur un cockpit fiable.	8
Garantir une qualité irréprochable du Gruyère AOP en veillant au respect du cahier des charges, du guide des bonnes pratiques ainsi que de l'ensemble des règles en vigueur et en adaptant les directives selon les besoins.	5
Assurer une communication de qualité des informations internes à l'IPG, ainsi qu'avec l'externe et les médias.	5
Assurer le suivi des développements technologiques relatifs à la production du Gruyère AOP dans le respect du cahier des charges et du guide des bonnes pratiques.	2
Activités/tâches secondaires:	
Représenter l'IPG au sein des organisations, institutions, comités sur les plans national et international.	20
Participer à des commissions et groupes de travail internes et externes, nationaux et internationaux; à des cours et des conférences spécifiques ; aux actions d'information élaborées par l'IPG.	10

Date :

Signatures :